

Mairie

Le Village - 31160 CAZAUNOUS

05.61.88.84.22 - Mail: commune-de-cazaunous@orange.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 03 mars 2021

MEMBRES PRESENTS : MMES BRANGEON P CLEMENT L FARINE M
TORRES N GOUDIER C MRS ABADIE JB LACROUX P
MEMBRES ABSENTS : Néant
Secrétaire de séance : Mme FARINE Martine

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame CLEMENT Lucile 2ème adjointe a présenté le compte administratif 2020 et décisions modificatives s'y rapportant. (VOIR ANNEXE CA 2020) qui a été adopté par les membres présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL

Mme CLEMENT Lucile 2è adjointe a présenté le compte de gestion 2020 de la Trésorière Municipale ; celui-ci a été adopté par les membres présents dont les résultats sont les suivants :

INVESTISSEMENT clôture 2020 :	10 901.88
FONCTIONNEMENT clôture 2020 :	110 048.51
TOTAL clôture 2020 :	120 950.39

VALIDATION DES PLANS DU CIMETIERE

Monsieur le Maire a présenté le projet ; après discussion l'option 1 avec parking de l'option 2 est retenue par le Conseil Municipal

VALIDATION DES PLANS DE L'APPARTEMENT a la maison communale ou ancienne école

Monsieur le Maire a présenté le projet ; après discussion, le logement T3 avec l'option 1 (cuisine ouverte et agencement extérieur) a été retenu par le Conseil Municipal

VALIDATION DE LA STRUCTURE POUR LES POUBELLES DE SAINTE-ANNE

Monsieur le Maire a présenté le projet s'agissant d'une structure métallique ; après discussion, la structure métallique sera retenue par le Conseil Municipal pour un devis estimé pour les poubelles à 101.51 € TTC et 30.00 € TTC pour la structure métallique.

VALIDATION DES PANNEAUX INFORMATION MAIRIE A SAINTE-ANNE

Monsieur le Maire a rappelé le projet ; après discussion, le Conseil Municipal a décidé la mise en place du panneau.

MISE EN PLACE D'UN REFERENT FIBRE

Monsieur le Maire a informé en début de réunion du mail reçu de la Présidente de Haute-Garonne NUMérique ; ainsi après discussion le Conseil Municipal a désigné Monsieur LACROUX Pierre.

QUESTIONS DIVERSES Néant



Vu pour être affiché

de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CAZAUNOUS

Le 17 décembre 2021

Le Maire